

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Bédarrides - Monteux - Perles-les-Fontaines - Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	6
Présents	40	Absents non représentés :	1
VOTANTS			46

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 27 février 2017, après convocation légale reçue le 21 février 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, Mme Martine CASADEI, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Jean BERARD, (pouvoir donné à M. Christian TORT), Mme Sandrine BRAUD, (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Didier CARLE, (pouvoir donné à M. Pierre GABERT), M. Alain MILON, (pouvoir donné à M. Jacques GRAU). Mme Véronique MURZILLI, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Isabelle VINSTOCK, (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etait Absent non représenté : M. Rémy ARNAUD.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N° 4 du 26/01/2017 : Décision de conseil et de représentation de la Communauté de Communes Affaire KIHLI c/Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat – Affaire Didier RIPERT c/Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat. La Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat décide **de défendre** la Communauté de Communes dans ces dossiers, en première instance comme en cas d'appel éventuel ou de cassation, **de charger** la SELARL « LEGITIMA », représentée par Maître Patrice COSSALTER, demeurant 66, rue d'Anvers à 69007 LYON, de conseiller, représenter la Communauté de communes et de défendre ses intérêts pendant toute la durée de cette affaire et **de charger** également la SELARL « LEGITIMA », de prendre avec les administrations et la juridiction compétente, tous contacts qui seraient nécessaires au traitement de ces dossiers.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 5 du 27/01/2017 : Signature d'un marché pour la vérification périodique des installations électriques de différents sites de la Communauté de Communes «Les Sorgues du Comtat» avec l'entreprise **Sud Est Prévention - 1834 Route d'Avignon - 84320 Entraigues sur la Sorgue** pour un montant de **1 087,89 € HT/an**. Le contrat prendra effet au **6 février 2017** et ce pour **trois (3) ans**.

N° 6 du 27/01/2017 Signature d'un marché avec la **Société SABATIER Géolocalisation - 90 Rue de la Saugue - Ecoparc- 34130 ST AUNES** concernant un abonnement au Système de Géolocalisation des Véhicules de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat pour le Secteur Sorgues

Abonnement à la Plateforme de consultation :

- Equipement BOM pour un montant total de **27,50 € HT** / par matériel soit pour **5 BOM**.
- Equipement Polybenne et Balayeuse pour un montant total de **22,50 € HT** / par matériel soit pour **14**. Le contrat prendra effet au **01 février 2017** et ce pour **48 mois (4 ans)**

N° 7 du 27/01/2017 : Signature d'un marché concernant la télésurveillance au Local Baron et à la Déchetterie sur la Commune de Sorgues avec la **Société FTD 84 Télésurveillance - 504, Chemin de l'Oiselay - BP 85008 - 84700 SORGUES** pour un montant total de **924,00 € HT / REDEVANCE ANNUELLE**. Le contrat prendra effet au **01 février 2017** et ce pour **3 ans**.

N° 8 du 27/01/2017 : Signature d'un marché concernant l'entretien et la maintenance des installations de détection intrusion au local Baron et à la déchetterie sur la commune de Sorgues avec la **Société ALTE - 1179 Chemin de la grange des roues - 84700 SORGUES**, pour un montant total de **300,00 € HT / AN**. Le contrat prendra effet au **01 février 2017** et ce pour **3 ans**.

N° 9 du 27/01/2017 : Signature d'un marché concernant l'assistance d'hygiène lutte contre les rongeurs, la désinsectisation de différents sites sur la Commune de Sorgues avec la **SARL S.I.M.I. - 1445b Chemin de la Crozette- 84170 Monteux** pour un montant de :

- **Dératisation** : **120,00 € HT** / par passage/ Local des remparts - Déchetterie- Le Baron.
 - 250,00 € HT** / passage semestriel/ Aire d'Accueil Gens du Voyage (AGV)
 - **Traitement réseaux d'assainissement** : **250,00 € HT** / passage trimestriel/ Aire d'Accueil Gens du Voyage (AGV)
 - **Traitement anti guêpes** : **140,00 € HT** / par passage/ Déchetterie
- Le contrat prendra effet au **15 février 2017** et ce pour **un (1) an**. Le contrat sera renouvelable **deux (2) fois** par tacite reconduction.

N° 10 du 31/01/2017 : Signature d'un marché concernant la maintenance du système téléphonique de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat avec la **SOCIETE PROVENCE TELECOM - Agence d'Avignon 25b, Avenue de Fontcouverte - 84000 AVIGNON**. Le présent marché est conclu pour un montant de **1 380,00 € HT/an** et prendra effet au **1 février 2017** et ce pour **DEUX (2) ans**.

N° 11 du 03/02/2017 : Signature d'un marché concernant la maintenance d'un ECO BAC sur la commune de Sorgues avec la **Société ECOLLECT - 517 Chemin du pont - 84460 CHEVAL BLANC** pour un montant de **260,00 € HT/passage semestriel / ECO BAC**. Le contrat prendra effet au **15 février 2017** et ce pour **TROIS (3) ans**.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 12 du 03/02/2017 : Signature d'un marché avec la Société AAFA - Zac des Créon Sud 2- 46 Rue des Négades - 84420 PICLENC pour l'entretien et contrôle des rideaux électriques situés au local Baron à Sorgues et aux Services Techniques de Bédarrides
- Site Baron Sorgues : 2 rideaux 110,00 € HT / VISITE ANNUELLE
- Site ST Bédarrides : 7 rideaux ... 385,00 € HT / VISITE ANNUELLE
Total : 495,00 € HT / VISITE ANNUELLE

Le contrat prendra effet au 15 février 2017 et ce pour 3 ans.

N° 13 du 13/02/2017 : Attribution d'une subvention d'un montant de 1 768,80 euros au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG) à M. et Mme BIVILLE, propriétaires occupants, pour des travaux de réhabilitation de leur logement situé 739 Chemin des Coudoulets à Pernes les Fontaines 84210. **Annule et remplace la décision n° CC/44/8.5/2015-2**

N° 14 du 13/02/2017 : Signature d'une convention de prestation Village Numérique avec Monsieur Richard MALDONADO, prestataire de Pôle Emploi, impasse de La Coueste - Volonne (04290) pour la livraison, l'installation, le démontage et le rapatriement d'un « Village Numérique. Le montant forfaitaire du devis est de 650 € TVA non applicable, payable en une seule fois sur présentation de la facture correspondante.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 13.02.17
Affiché le :